



Apprendre à grandir

Ecole fondamentale n°3
188, rue Rogier 1030 Bruxelles
02/216. 00. 83
1030.ecole3@schaerbeek.irisnet.be

NOM : _____
PRENOM : _____
CLASSE : _____

RÈGLES DE VIE À L'ÉCOLE FONDAMENTALE COMMUNALE N°3

En inscrivant votre enfant dans notre établissement, vous marquez votre accord au projet d'établissement et souscrivez aux projets pédagogiques, sportifs et culturels.

Les élèves participent donc **à tous les cours** et **à tous les séjours et sorties culturels et sportifs**.

L'enfant grandira dans une ambiance de solidarité, de tolérance, de respect et d'ouverture à l'autre et à la différence, de rigueur et d'autonomie.

HORAIRES DES COURS

Maternelle : - Arrivée entre 08h30 et 08h45

Les parents déposent les enfants en classe et ressortent de l'école sans tarder dans les couloirs. Les rendez-vous se prennent à l'avance et en dehors du temps scolaire.

- Pause pour le déjeuner de 12h05 à 13h15

Une garderie payante est organisée pour les parents qui travaillent. Les élèves apportent leurs tartines ou mangent un repas chaud.

- Fin des cours à 15h10 (12h05 le mercredi)

Les parents vont chercher les enfants en classe et quittent l'établissement avant la fermeture des portes à 15h30.

Primaire : - Arrivée entre 08h15 et 08h25

Les rangs se font à 08h25 et les cours commencent à 08h30 précises. Les parents de l'école primaire ne sont pas autorisés à entrer dans l'établissement sauf sur rendez-vous.

- Pause pour le déjeuner de 12h05 à 13h25 (ouverture des portes à 13h15)

Une garderie payante est organisée pour les parents qui travaillent. Les élèves apportent leurs tartines ou mangent un repas chaud.

- Fin des cours à 15h10 (le lundi à 16h00 et le mercredi à 12h05)

Les élèves qui arrivent en retard sont priés de se présenter au secrétariat ou au bureau de la direction. La fiche de retard sera complétée et signée dans son journal de classe sauf en cas d'événement exceptionnel ou raison valable.

Convocation des parents si l'élève cumule 6 retards consécutifs.

Des garderies payantes sont également organisées le matin (de 07h30 à 08h15) ainsi que le soir (de 15h30 à 18h00).

Les études dirigées (3^{ème} à la 6^{ème} primaire) et ateliers de français (2^{ème} maternelle à la 6^{ème} primaire) sont accessibles gratuitement aux élèves qui sont inscrits à la garderie du soir à partir du mois d'octobre.

DOCUMENTS IMPORTANTS

En maternelle, les enseignantes utiliseront une farde de communication pour vous transmettre les avis ou documents importants à compléter et à signer.

Merci de compléter ces avis ou documents pour le lendemain afin d'éviter les retards.

En primaire, tous les avis ou documents importants seront rangés dans la farde d'avis. Veillez à la consulter régulièrement et à compléter les avis pour le lendemain.

Le journal de classe est un outil important qui permet à l'enfant d'organiser son travail à la maison. Il est également un outil de communication entre les enseignants et les parents. Celui-ci doit être vérifié et signé chaque jour.

Le bulletin des apprentissages sera remis aux élèves à 3 moments durant l'année scolaire. Nous vous invitons à être vigilants aux résultats de votre enfant afin de lui offrir toutes les chances de réussite. En cas de souci, n'hésitez pas à contacter la direction afin qu'une stratégie d'encadrement soit mise en place.

ABSENCES

Les parents veillent à ce que leur(s) enfant(s) **fréquente(nt) régulièrement l'école** dès leur entrée en maternelle afin de leur assurer des apprentissages fructueux.

En primaire **toute absence doit être justifiée par un écrit** à remettre au titulaire dès le retour en classe.

Les seuls motifs d'absence légitimes sont les suivants :

- ✓ la maladie de l'élève
 - jusqu'à 2 jours, un mot des parents, daté et signé, suffit
 - dès trois jours d'absence, un certificat médical est **obligatoire**.
- ✓ le décès d'un parent proche ou allié (de 4 à 1 jours suivant le degré de parenté)
- ✓ la convocation par une autorité publique (attestation)
- ✓ les cas de force majeure ou de circonstance exceptionnelle.

COLLABORATION

Nous créons une collaboration étroite entre les parents et l'équipe éducative par l'organisation de **réunions collectives ou individuelles** afin qu'ensemble nous puissions assurer le meilleur avenir possible à tous les enfants. Les parents assistent à celles-ci.

Nous collaborons avec les centres de santé (SPSE ☎ 02 215 96 11) et de guidance (CPMS ☎ 02 240 32 64) dans le même souci d'évolution positive.

COLLATIONS ET BOISSONS

Les parents donneront une collation saine tels que produits laitiers, fruits, tartine. Les bonbons, chips ou biscuits salés ne sont pas autorisés.

Chaque enfant devra se munir d'une gourde contenant de l'eau (seule boisson autorisée à l'école). Les jus et les sodas sont interdits.

HEURES DE SORTIES

Suite aux normes de sécurité, les portes de l'école ne seront ouvertes qu'à certaines heures bien précises afin de permettre aux élèves de participer de manière sereine aux différentes activités proposées.

Après 15h30, les parents ne sont plus autorisés à entrer dans l'enceinte de l'école. Les élèves de la garderie, de l'étude et des différents parascolaires seront amenés aux portes par un éducateur.

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
de 12h05 à 12h30				
de 15h10 à 15h30	de 15h10 à 15h30	de 13h30 à 13h45	de 15h10 à 15h30	de 15h10 à 15h30
de 16h00 à 16h30	de 16h30 à 16h45	de 14h30 à 14h45	de 16h30 à 16h45	de 16h30 à 16h45
de 17h00 à 18h00	de 17h30 à 18h00	de 15h30 à 15h45	de 17h30 à 18h00	de 17h30 à 18h00
		de 16h30 à 16h45		
		de 17h30 à 18h00		

En dehors de ces heures, les portes de l'école resteront fermées.

TENUE VESTIMENTAIRE

Les élèves de l'école primaire sont tenus de se présenter à l'école dans une tenue correcte et adaptée. Sauf en cas de journée sportive, les trainings ne sont pas autorisés.

Le port de la casquette ne sera en aucun cas toléré dans l'enceinte de l'établissement.

Les vêtements ou bijoux faisant référence à un quelconque signe religieux sont interdits.

OBJETS NON AUTORISÉS

Les consoles portables, lecteurs de musique, jouets et objets tranchants ou dangereux sont strictement interdits. Les téléphones portables seront déposés auprès du concierge le matin avant le début des cours. Les élèves pourront les récupérer en fin de journée.

En cas de non-respect de ces règles, les objets seront confisqués jusqu'à nouvel ordre par la direction. Une sanction sera également d'application.

COMPORTEMENT

Respect, calme, tolérance et politesse sont exigés à l'école n°3 envers tous, ainsi que sur le chemin de l'école. Aucune violence, qu'elle soit verbale, physique ou psychologique, ne sera acceptée au sein de notre établissement ; que ce soit à l'encontre d'un enseignant, d'un membre du personnel, d'un animateur, d'un parent ou d'un enfant.

Toute sanction sera donnée avec discernement et selon la progression suivante (adaptée à l'âge de l'enfant et à la gravité du manquement au règlement) :

- ✓ blâme oral ou écrit
- ✓ cote négative au comportement
- ✓ punition écrite ou travail supplémentaire
- ✓ travail d'intérêt général.

Et si nécessaire convocation des parents pour entamer un suivi disciplinaire (voir décret).

- Les parents sont responsables de leurs enfants sur le chemin de l'école, ainsi que des dégâts causés par ceux-ci dans les locaux de l'école ou à l'extérieur.
- Les élèves ne peuvent en aucun cas quitter l'école seuls sans autorisation écrite des parents.
- En cas de problème pédagogique, familial ou administratif, la direction se tient à votre disposition pour en parler et envisager les solutions nécessaires (ne laissez jamais grossir un problème, une oreille attentive suffit souvent....).

CONTACTS

Si vous souhaitez prendre rendez-vous avec la secrétaire ou la direction, nous vous invitons à contacter le secrétariat au ☎ **02/216 00 83** ou par mail : 1030.ecole3@schaerbeek.irisnet.be

Pour information, le secrétariat ne sera accessible qu'à partir de 08h30.

Pour accord,

L'élève

Papa

Maman

La direction
Eduardo CACHAPA



Apprendre à grandir